

SM le Roi : nous voulons un parlement plus efficace

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-10-2007 19:55:04

Nous voulons un parlement plus efficace, qui exerce avec l'efficacité voulue toutes les compétences, qui lui sont dévolues en matière de législation, de contrôle et de représentation, a affirmé, vendredi, SM le Roi Mohammed VI.

Dans un discours prononcé à l'ouverture de la première session de la première année législative de la huitième législature, SM le Roi, tout en rappelant avec force Son attachement à la formation d'un gouvernement ramassé et homogène, soutenu par une majorité parlementaire et interpellé par une opposition constructive, a souligné, l'impératif d'un parlement plus efficace, qui exerce avec l'efficacité voulue toutes les compétences, qui lui sont dévolues en matière de législation, de contrôle et de représentation, qui donne l'exemple aux autres institutions constitutionnelles.

Le Souverain a indiqué que rien ne saurait s'opposer à la concrétisation de cet objectif, "si ce n'est les limites qu'imposent la Constitution, la séparation des pouvoirs et l'équilibre entre eux, ainsi que la coopération qui doit exister entre ces pouvoirs", et que Sa Majesté veille à voir "raffermie et consolidée".

Ce parlement, a ajouté SM le Roi, devra également "contribuer à conforter le rayonnement international du Maroc, en gardant à l'esprit les prochaines échéances, et notamment l'entrée en vigueur des accords de libre échange, ainsi que la nécessité de relever les défis de la mondialisation dans le cadre d'une diplomatie parlementaire menée avec professionnalisme".

Il s'agit donc d'un parlement, qui "achève de réconcilier définitivement tous les citoyens avec les conseils élus", a affirmé SM le Souverain, soulignant l'impératif de "rompre avec certaines pratiques et des comportements réhibitoires, qui sont attentatoires à l'image de l'institution législative et à la crédibilité de l'action parlementaire et politique".

SM le Roi a appelé, dans ce même ordre d'idées, à éviter "toute confusion dans les rôles, en distinguant entre ce qui est national, relevant de la compétence spécifique du parlement et ce qui est local, en termes d'attributions dévolues aux collectivités territoriales. "Voilà pourquoi, a affirmé SM le Roi, Je veille à ce que le Parlement reste au sommet de l'édifice démocratique, en se penchant sur les politiques et causes nationales majeures, aussi bien internes qu'externes".

SM le Roi a invité instamment les parlementaires à "veiller à la coordination et la coopération" entre les Chambres des Représentants et des Conseillers, afin de permettre "la rationalisation" du travail de ces deux instances, faisant observer que ces organes, loin d'être deux parlements distincts, forment un seul et unique parlement où les rôles "se conjuguent et se complètent".

Le Souverain a, de même, fait remarquer que la représentation de la nation "n'est ni un privilège, ni une rente de position, et encore moins un gage d'immunité pour préserver des intérêts personnels", mais elle est "une charge considérable à assumer, et implique l'engagement sans faille d'oeuvrer

pour l'intérêt général".

MAP